

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 5 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 28 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19
PRÉSENTS : 17
REPRESENTÉS : 1
ABSENTS : 1
VOTANTS : 18

PRÉSENTS : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme FIOT Nathalie, Mme HEUZE Jacqueline, Mme MONNIER Sarah, Mme PINSON-LERAY Géraldine, Mme TEMPLE Aurélie, Mme SALMON Karen, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGÉARD Dominique, M. JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis.

EXCUSÉS : Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à Mme SALMON Karen*)

ABSENTS : Mme DELORME Julie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONNIER Sarah

2023_024 – Participation communale 2023 au FSL

Au 1^{er} janvier 2023, le nouveau règlement intérieur du FSL est entré en vigueur. Ce document est le fruit d'un travail partenarial mené tout au long de l'année 2022 et qui a pour ambition de faire du FSL un outil mieux adapté aux besoins de nos administrés.

Par la réévaluation des barèmes d'accessibilité aux différentes aides, le FSL permet désormais de s'adresser à un public plus large, et de soutenir plus fortement les familles monoparentales. Par la simplification de nombreuses règles d'accès, ce dispositif devient un outil plus réactif face aux difficultés rencontrées dans l'accès ou le maintien dans le logement.

Un des enjeux forts de l'année 2023 sera la lutte contre la précarité énergétique. Les forfaits de l'aide aux impayés de factures d'énergie et d'eau ont été fortement réévalués en début d'année. Une vigilance toute particulière sera apportée sur le suivi des aides afin de pouvoir, au vu des besoins, être collectivement réactifs dans l'évolution du dispositif. Au cours du 1^{er} semestre 2023, un dispositif de lutte contre la précarité énergétique, le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), sera lancé sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique.

L'année 2023 verra également, la mise en œuvre de la ~~réforme des mesures~~ d'accompagnement social liées au logement (ASLL). Elle vise la simplification et un pilotage renforcé de ce dispositif de soutien aux ménages dans l'accès ou le maintien dans le logement.

Bilan des aides accordées en 2022 sur la Commune :

- FSL ACCES (aide au 1^{er} loyer, dépôt de garantie, frais d'installation) : 2 dossiers pour 1 518 €
- FSL Eau : 1 dossier pour 130 €

Total des aides versées en 2022 aux ressortissants marsacais : 3 dossiers pour 1 648 €

La participation financière 2023 demandée à la Commune pour le Fonds de Solidarité Logement, identique à la participation 2022, est de 382 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter de participer à l'appel de fonds FSL pour l'année 2023 à hauteur de 382 €.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 9 mai 2023
Le Maire,
Hervé de TROGOFF




La Secrétaire de séance,
Sarah MONNIER



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le **09 MAI 2023**
- la transmission au contrôle de légalité le **09 MAI 2023**